

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2019

SIMPLIFICATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS - (N° 1771)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par
Mme Degois

ARTICLE 59 BIS

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« second »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.